

## A LIRE

dans ce numéro :

Le problème ouvrier

Page 2

Du concret  
en éducation

Page 3

Shipyard workers'  
Conférence

Page 4

Coeur sensible

Page 4



VOL. XXIX — No 36

Montréal, 25 septembre 1953

A compter du 1er juin  
1954, l'abonnement au  
TRAVAIL sera généralisé à  
tous les membres de la C.  
T. C. C. sans exception.  
Bonne nouvelle, mais qui  
n'empêche aucun syndicat  
de s'abonner collectivement  
AVANT le 1er juin 1954...  
A bon entendeur, salut !

## UN VOTE DE CONFIANCE

La réélection en bloc de l'Exécutif, au congrès annuel d'une fédération syndicale, n'a rien en soi d'extraordinaire. Les mouvements ouvriers ont fait depuis longtemps la preuve qu'ils savaient faire un usage responsable du procédé démocratique et qu'ils ne chambardent pas leurs comités par caprice ni par fantaisie.

En certaines circonstances, toutefois, une telle réélection peut prendre un sens spécial. C'est notre avis que la réélection des officiers, au dernier congrès de la CTCC a pris, en fait, une signification très particulière.

D'abord, l'année avait été très dure. Pour l'évoquer, il suffit de quelques noms : Dupuis Frères, Chantiers Maritimes, Louiseville, arrêt général de travail... De plus, des adversaires s'étaient acharnés à répandre partout des rumeurs équivoques, à la faveur de ces événements discutés. On entendait dire que la "CTCC était divisée", que "les effectifs ne suivaient pas les chefs", qu'une opposition "sérieuse s'organisait à l'intérieur" et je ne sais quelle autre faribole du même calibre.

Mais le Congrès, par la réélection de tous les officiers supérieurs, offre un éloquent démenti à toutes ces rumeurs intéressées. Il a donné un vote de confiance non équivoque aux politiques suivies jusqu'ici par le mouvement, même s'il a cru bon d'en discuter plusieurs dans l'intention de les préciser.

C'est tout à son honneur : les syndiqués savent ce qu'ils veulent et ne se laissent pas impressionner par les semeurs de discorde.

GERARD PELLETIER

## COTISATION: \$2.00

Douze mois de négociations, de conciliation et d'arbitrage ont abouti hier, à Beauharnois, à la déclaration de la grève par les quelque 425 employés de la Howard Smith Co., propriétaire de l'usine de papier de cette petite ville.

Deux réclamations non satisfaites ont provoqué cet arrêt de travail : la compagnie refuse de réduire la semaine de travail à 40 heures avec pleine compensation, c'est-à-dire sans modifier le revenu des employés et elle refuse aussi d'augmenter les primes sur le travail des équipes de nuit. Ces dernières réclament deux cents l'heure de plus pour tout travail exécuté entre 4 heures et minuit et 3 cents de plus pour le travail exécuté entre minuit et huit heures du matin.

"Jamais, a dit M. Harmégnies, les ouvriers ne céderont sur ces deux points. Sur les autres questions en litige, nous pourrions probablement trouver des compromis satisfaisants".

La grève s'est déclarée jeudi matin de façon très ordonnée. Les grévistes ont tout de suite mis en place les lignes de piquetage et tout est calme aux abords de l'usine.

## LES TRAVAILLEURS VEULENT

# des bateaux plus "canadiens"!

Venus de tous les chantiers maritimes canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, des représentants ouvriers, dont les unions sont affiliés au Congrès canadien du Travail et à la CTCC, se sont réunis dimanche dernier à Montréal pour une rencontre qui a duré deux jours. Ils se sont entendus sur les termes d'un mémoire conjoint au gouvernement fédéral, mémoire qui exposera le point de vue des ouvriers sur le présent et l'avenir de l'industrie des chantiers maritimes canadiens.

Les recommandations suivantes, envisagées comme un programme d'action immédiate pour le gouvernement canadien, ont été soumises aux délégués pour consultation éventuelle dans chaque union.

### 1.- Transport côtier et intérieur

Nous recommandons que tous les vaisseaux employés au Canada pour le transport intérieur et le transport côtier soient construits, réparés et entretenus uniquement dans les chantiers maritimes canadiens.

### 2.- Subsidés gouvernementaux à l'industrie canadienne du transport

Nous recommandons que le gouvernement continue de verser des subsides aux compagnies de transport intéressées au commerce à l'intérieur du Canada ainsi qu'au commerce extérieur, mais qu'il pose, comme condition au versement de ces subsides, que les compagnies bénéficiaires construisent, réparent et entretiennent leurs vaisseaux dans les chantiers maritimes canadiens.

### 3.- Commission maritime du Canada

Nous recommandons la formation d'une commission royale qui ait pour mission d'enquêter en profondeur sur toute l'activité de

la Commission maritime du Canada. Nous portons un intérêt spécial aux buts et objectifs de cette commission, qui devraient être tirés au clair; nous voulons connaître le détail de l'engagement officiel qui régit le remplacement des navires aux termes de cet accord; de même que la réglementation prévue et le respect qui en est imposé.

### 4.- La canalisation du Saint-Laurent

Nous recommandons que le Canada entreprenne immédiatement la réalisation du projet prévu pour terminer la canalisation du Saint-Laurent. Nous sommes d'avis que le Canada doit se mettre au travail dans ce sens, sans tenir compte des engagements vagues assumés par les Etats-Unis et qui ont déjà retardé de dix ans la réalisation du projet. La Régie qui réglera les opérations dans ces nouveaux canaux devra prendre les mesures nécessaires pour protéger les transports canadiens qui les utiliseront.

### 5.- Marine marchande du gouvernement canadien

Nous recommandons que soient immédiatement dressés des pro-

jets pour que la construction au Canada d'une marine marchande gouvernementale, afin de permettre au Canada d'occuper la place qui lui revient en tant que nation intéressée au commerce et au transport maritime. De plus, afin que cet objectif soit pleinement et efficacement réalisé, nous recommandons instamment la mise en oeuvre d'un plan aux termes duquel on remplacerait notre marine marchande actuelle, inadéquate et en grande partie démodée, par une nouvelle flotte moderne et rapide, dotée de cargos réfrigérateurs là où ils sont devenus nécessaires, afin que nous ne subissions plus les désavantages d'une position inférieure dans la concurrence en matière de transport à l'étranger.

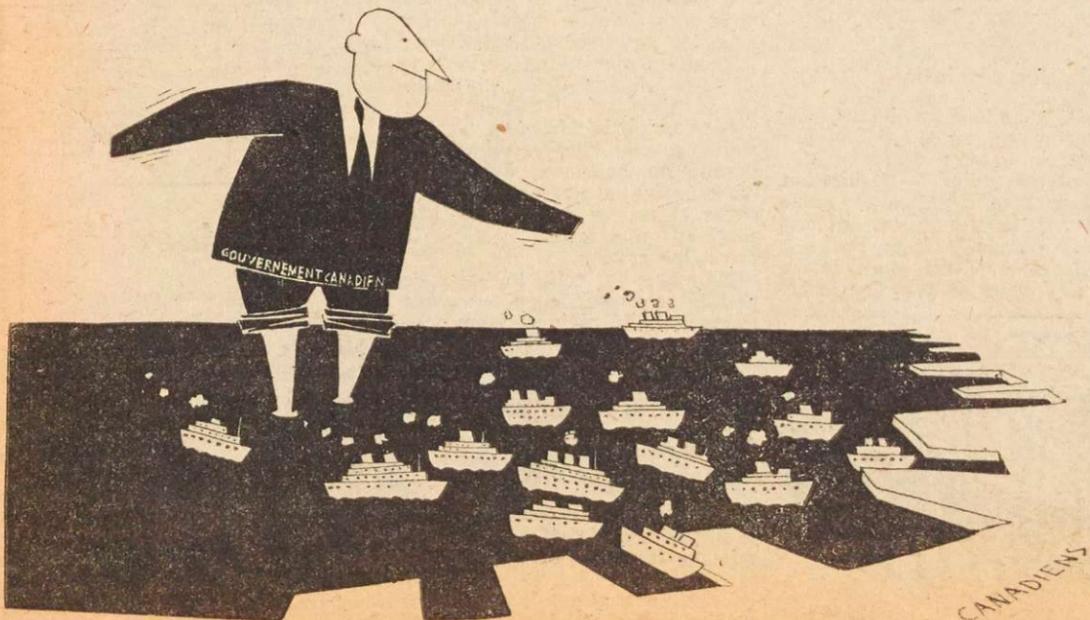
### 6.- Commerce mondial

Nous recommandons instamment que le gouvernement reconnaisse que l'avenir du Canada, au point de vue économique et social, dépend de la reconnaissance du fait que le commerce avec les vastes marchés de l'Orient et d'autres pays actuellement fermés pour nous est essentiel à notre économie si nous voulons prévenir une dépression économique majeure.

Les délégués se sont dit inquiets du sort des chantiers, une fois que seront terminés les travaux de construction navale et de réadaptation de navires, travaux qui doivent prendre fin en 1954.

Au cours des assemblées de la conférence, plusieurs délégués ont exprimé l'avis qu'il était nécessaire d'édifier une flotte marchande canadienne en même temps que nous construisons des vaisseaux pour l'étranger, et que cette double opération était parfaitement

(suite à la page 3)



— Qu'il les pousse de notre côté...

## Pulpe et papier

# GRÈVE À BEAUHARNOIS

La CTCC, réunie en congrès à Québec, a décidé, à la grande majorité des délégués, de prendre les mesures nécessaires pour élever à travers tout le mouvement le niveau des cotisations de ses membres.

Devant les besoins nouveaux que l'action syndicale ne cesse de créer, c'est-à-dire les services nouveaux que les syndicats réclament, la nécessité d'un revenu plus considérable, à tous les niveaux de l'organisation s'est imposée au Congrès.

Aux termes de la résolution adoptée à cet effet, tout syndicat nouvellement organisé devra fixer désormais sa cotisation à un minimum de deux dollars par mois, s'il veut prendre rang dans la CTCC. De plus, tous les syndicats déjà affiliés devront, s'ils ne l'ont pas encore fait, augmenter leur cotisation à un minimum de deux dollars, d'ici le 1er septembre 1954.

A Shawinigan

# REFUS DE NEGOCIER

Une fois de plus les employeurs de l'Empire Shirt, Messieurs Bêland en l'occurrence, refusent de rencontrer les représentants du syndicat pour négocier et venir à une entente sur une convention collective de travail.

A plusieurs reprises, les représentants du syndicat ont tenté d'obtenir une rencontre avec ces employeurs afin de conclure une entente, mais toujours les patrons de cette usine s'y sont opposés.

En vue de régler ce litige, le sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, avait convoqué les deux parties à son bureau à Québec pour le 16 septembre, à 3 heures de l'après-midi.

Vendredi le 12, le sous-ministre avisait les représentants du syndicat que les représentants de la cie ne se rendraient pas à Québec pour cette date. Depuis le 31 décembre 1951, le syndicat tente de signer un nouveau contrat. Après de longs mois de négociations et par la suite de conciliation et d'arbitrage prévus par la loi, une sentence arbitrale a été rendue au mois de février dernier. Depuis cette date, deux courtes séances de négociations dans lesquelles la Cie s'est plu à refuser de négocier.

Mais elle n'a pas manqué de faire des congédiements ou des suspensions sans que le syndicat puisse intervenir, car la Cie refusait de recevoir les représentants du syndicat en lui fermant les portes. Malgré tout cela, et plusieurs autres manoeuvres que la compagnie a cru bon de mettre en oeuvre pour tenter de tuer le syndicat, les employés veulent un contrat et sont déterminés à prendre les moyens nécessaires pour l'obtenir. Ils se sont prononcés en faveur de leur syndicat, lors d'une réunion tenue tout dernièrement. Espérons qu'entre temps, le sous-ministre amènera MM. Bêland à la raison, afin qu'ils consentent à négocier et signer une convention en bonne et due forme.

# LE PROBLÈME OUVRIER

## De bons chefs sont nécessaires

Imaginez un gros bateau, le Queen Mary, par exemple — Il y a des centaines de passagers qui s'en vont en Europe pour une raison d'affaires ou pour un voyage de plaisir. Il y a des centaines d'employés: chauffeurs, matelots, servants de table, pilotes, etc... Il y a aussi et surtout le commandant du bateau. C'est lui qui est le premier responsable de la bonne marche du navire. Il dirige tout le travail. Il donne des ordres. Il contrôle tout. Il collabore avec ses employés afin que les passagers soient bien traités. Le rôle du commandant est très important. Mais ce rôle est avant tout de servir, comme celui de tous ceux qui ont accepté des responsabilités.

Il en est de même dans toute entreprise. Le but d'une entreprise n'est pas d'abord de rapporter un profit mais de servir le public. Si l'entreprise sert réellement le public, les collaborateurs, propriétaires et employés ont le droit d'être rémunérés proportionnellement à leur contribution.

Le droit de diriger l'entreprise appartient aux chefs d'entreprise, propriétaires ou administrateurs délégués. Les chefs d'entreprise, comme le commandant d'un bateau, occupent des postes stratégiques dans l'organisation de la vie économique. Ils ont de graves responsabilités.

"Leur action s'exerce à la fois sur les employés qu'ils dirigent, sur la clientèle qu'ils servent et même sur la vie nationale et internationale. Leur influence en ces différents domaines a des conséquences heureuses ou malheureuses sur l'ouvrier et sa famille, en un mot sur la vie ouvrière". (L.P.C. No 1201.

Ce que les ouvriers attendent des chefs d'entreprises, c'est que ceux-ci les traitent comme des coopérateurs dans une oeuvre commune, comme des êtres intelligents et libres, comme des personnes humaines, dans un esprit de justice et de charité.

Selon le programme de l'Association des Patrons catholiques de Belgique: "c'est surtout par sa dignité de vie, tant publique que privée, qu'un patron doit s'imposer à ceux dont il doit obtenir une soumission loyale et généreuse. Le chef obtiendra cette soumission d'autant plus facilement qu'il apportera plus de dévouement vrai et de sincère charité dans l'accomplissement de sa mission".

## PROTEGEZ-VOUS CONTRE

LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC



FA. 3633\*

Vendeur autorisé CHEVROLET et OLDSMOBILE CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange GENERAL MOTORS

Autos usagées parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny, MONTREAL

# DANS LE M

TOUS REELUS



Voici les officiers de l'Exécutif de la C.T.C.C. réélus en bloc par le 33e Congrès. De gauche à droite, première rangée: Les confrères Roméo Ethier, trésorier, le chanoine Henri Pichette, aumônier général, Gérard Picard, président général, Jean Marchand, secrétaire général, Mlle Yolande Valois, 7e vice-présidente; deuxième rangée: Les confrères René Gosselin, 1er vice-président, Horace Laverdure, 2e vice-président, Lucien Dorion, 3e vice-président, Adrien Plourde, 4e vice-président, F.-X. Legaré, 5e vice-président, et Rodolphe Hamel, 6e vice-président.

## Le Congrès et le logement — Des suggestions pratiques —

Le problème du logement en est un que la C. T. C. C. reprend de mois en mois avec persistance. Le Congrès l'a considéré à son tour et voici le rapport du comité qui avait été nommé pour préparer le débat. Ce rapport, avec les suggestions pratiques qu'il contient, a été ratifié par les délégués, ce qui oriente l'activité du mouvement en matière d'habitation pour l'année qui commence.

### Enquête au sein du mouvement

Le Comité reste convaincu de la nécessité de faire une enquête au sein de nos syndicats, auprès de tous nos membres même si les résultats actuels sont négligeables.

Le Comité souligne qu'il ne peut agir seul. Ses membres sont dispersés aux quatre coins de la province et sont eux-mêmes aux prises avec des problèmes particuliers. C'est pourquoi la poursuite de l'enquête et les buts qu'elle veut atteindre exigent la collaboration de tous.

Nous avons demandé la formation de comités régionaux pour faciliter la poursuite de cette enquête. A date, à notre connaissance, seulement quatre Conseils Centraux ont fait connaître la composition de ses comités et pas un seul n'a fourni de rapport de ses activités concernant l'enquête.

Il appartiendra au Congrès de dire s'il veut la poursuite de cette enquête et les moyens qu'il désire mettre à notre disposition pour la mener à bonne fin.

### Etude des résolutions

Votre Comité a aussi étudié les résolutions suivantes qui font partie du feuilleton:

**Résolution no 17. — Habitation.** — (par la Fédération du Bâtiment): Que pression soit faite auprès de qui de droit pour que la Loi provinciale d'aide à l'habitation s'applique même dans le cas

d'une personne qui a emprunté les argent nécessaires pour sa construction d'un individu, et non pas seulement dans le cas de compagnies reconnues par l'Office du Crédit Agricole, pourvu toutefois que ce soit pour une construction de pas plus de deux (2) logis et respectant les normes de construction exigées par l'Office du Crédit Agricole.

**Résolution no 50 — Habitation.** — (par le Conseil Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean): Que la Loi Nationale de l'Habitation soit amendée de façon que la durée maxima des prêts soit de 30 ans et que la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement soit autorisée d'effectuer des prêts sur les maisons construites ou en construction, pourvu que les normes prévues par cette loi soient observées.

### Rencontre avec les autorités provinciales

Considérant la nécessité d'un crédit urbain à l'habitation;

Considérant que le Gouvernement provincial devrait coopérer avec les autorités fédérales pour la mise en application de l'article 35 de la Loi Nationale de l'Habitation;

Le Comité du Logement recommande que le Congrès autorise le Comité du Logement à préparer un mémoire aux autorités provinciales et que ce dernier soit présenté aux dites autorités avant la prochaine session.

Pour appuyer cette tentative, le Comité recommande en outre que chaque comité régional fasse pression auprès des députés de chacun des centres pour que ces questions soient abordées au cours de la prochaine session provinciale.

### Mémoire à la Commission Tremblay

Votre Comité recommande que le mémoire de la CTCC à la Commission Tremblay fasse allusion à la coopération nécessaire entre les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral, étant donné que le problème de l'habitation en est un qui relève des trois autorités concernées.

### Rencontre avec les autorités fédérales

Votre Comité recommande en outre que le Comité du Logement soit autorisé à rencontrer les autorités fédérales compétentes en matière de logement pour leur exprimer nos revendications concernant le taux de l'intérêt, la mise en pratique de l'article 9, concernant les compagnies à dividende limité; de l'article 35, concernant la participation fédérale à la construction sans l'aide provinciale, au sujet de la remise en pratique du prêt additionnel de 1/6 du prêt de base, qui avait été enlevé par la suite de la déclaration des hostilités en Corée.

Respectueusement soumis,

FERNAND BOURRET, secrétaire.

N.B.—Votre Comité a visité les maisons construites sous l'autorité du Conseil central de Québec. Le comité est heureux de souligner les efforts louables du Conseil central de Québec qui a mis sur pied un programme d'habitation familiale à prix modique.

Sans entrer dans les détails techniques de la structure de cette coopérative et des normes de cette construction, le Comité tient à mettre en évidence la solution apportée au financement temporaire de ces maisons. C'est le Conseil central de Québec lui-même qui se charge du financement temporaire. De la sorte, l'un des obstacles qui, jusqu'ici, paraissait insurmontable se trouve éliminé.

Le Comité projette de rencontrer la Fédération des Coopératives d'Habitation, à la suite des demandes faites auprès des autorités provinciales et fédérales afin d'établir une base commune de revendications et d'action.

Fernand BOURRET, secrétaire.

## Corrigez !

Deux erreurs se sont produites dans la petite nouvelle publiée la semaine dernière sur l'activité du syndicat de la chaussure.

De toute évidence, c'est pour le 28 septembre et non le 28 août que les membres sont convoqués en assemblée générale; de plus, le plan d'assurance négocié chez Gagnon Lachapelle est contributif à 50% pour l'employeur et non pas 75%, comme nous l'écrivions ici.

FONDÉE EN 1695

de KUYPER GIN

La vraie saveur de Hollande

DISTILLÉ AU CANADA

# MOUVEMENT

## Du concret en éducation

Un budget dans chaque Conseil — Bourse d'étude pour les dirigeants — Des locaux pour nos sessions — Réclamer les congés dans nos contrats — La radio — Le syndicalisme à l'école primaire — Education culturelle.

Le Congrès est heureux de constater que depuis le dernier Congrès, quatre nouveaux centres, soit: Saint-Jean, Sherbrooke, Victoriaville et Drummondville, aient répondu aux vœux du dernier Congrès en constituant leur service régional d'éducation. Le Comité souhaite que les centres qui n'ont pas encore répondu à cette recommandation s'empressent de le faire le plus tôt possible.

Le rapport souligne le manque de responsables préparés. Or, votre Comité croit que le responsable devrait être le service local ou régional d'éducation une fois formé sous l'impulsion du, ou des agents d'affaires et de l'aumônier du centre. En ce qui concerne la difficulté de former des professeurs, votre Comité croit que des officiers de syndicats locaux pourraient donner aux syndiqués, les cours d'éducation de base et recommande aux centres d'en tenter l'expérience.

Votre Comité a cru cependant, devoir faire les recommandations suivantes en marge du rapport du Service d'Education.

1.- Tel qu'il apparaît au rapport, votre Comité recommande que chaque conseil central prévienne dans son budget, un item spécialement consacré à l'éducation, budget qui serait alimenté au moyen d'un per capita. Votre Comité recommande en plus, que chaque syndicat pourvoie et consacre un budget spécial pour l'éducation.

2.- Conformément à la suggestion du Directeur du Service d'Education, votre Comité approuve la prévision d'un montant annuel de \$1,500.00 qui serait affecté à l'octroi d'une bourse d'études pour la formation des dirigeants du mouvement.

3.- Le Congrès croit devoir recommander que le Bureau fédéral étudie les possibilités d'acquérir des locaux qui

seraient affectés aux sessions d'études et de prendre dès cette année, les mesures nécessaires à la réalisation de ce projet. Votre Comité recommande aussi que les conseils centraux étudient également la possibilité d'acquérir des emplacements pour colonies de vacances et sessions d'études et prennent les moyens de réaliser ce projet le plus tôt possible.

4.- D'accord avec le rapport du Directeur du Service d'Education, votre Comité recommande à tous les syndicats la généralisation de clauses dans les conventions collectives aux fins de prévoir des congés pour les travailleurs qui désirent s'inscrire à des sessions d'études.

5.- Suivant la suggestion contenue dans le rapport du Service d'Education, cette structure dans l'éducation syndicale s'échelonne sur trois paliers:

- a) un comité local d'éducation composé d'un responsable de chaque syndicat;
- b) un service régional d'éducation;
- c) le service d'éducation de la CTCC.

Le Congrès, de plus, recommande l'uniformisation de ces structures et de la terminologie qui les désignent.

6.- Le Congrès croit qu'on devrait entourer de plus de décorum l'initiative syndicale des membres et que celle-ci pourrait servir aux fins de l'éducation des membres anciens comme nouveaux.

A cette fin, le Congrès recommande que les différents centres prévoient la tenue d'assemblées spécialement consacrées à l'initiation des membres; assemblées auxquelles pourraient être invitées les dirigeants régionaux du mouvement qui saisiraient l'occasion de faire connaître aux nou-

veaux initiés leurs droits et devoirs aussi bien que les différents organismes syndicaux auxquels ils appartiennent. La fréquence de ces séances spéciales pourrait être laissée à la discrétion de chaque centre.

Le Congrès recommande aussi la généralisation de soirées éducatives et récréatives destinées aux épouses des syndiqués.

7.- Concernant les émissions radiophoniques, et pour faire suite à l'opinion favorable émise par le Premier Ministre du Canada à l'occasion de la présentation du dernier mémoire annuel de la CTCC au gouvernement fédéral, le Congrès recommande de continuer les pressions pour les obtenir et en particulier, que la CTCC organise une délégation auprès du Bureau des Gouverneurs de RADIO-CANADA à cette fin.

Les Conseils centraux devraient aux mêmes fins entamer les mêmes pourparlers avec les autorités des différents postes privés qui se trouvent situés dans leur juridiction.

8.- Le Congrès recommande que la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires de même que les associations syndicales, d'instituteurs et d'institutrices soient saisies du problème de la diffusion du syndicalisme au degré de l'enseignement primaire. Le Congrès considèrera de plus, que les aumôniers de nos syndicats devraient être priés d'apporter une attention spéciale à l'étude de cette question lors de leurs prochaines réunions.

9.- Le Congrès croit enfin, que le Service d'Education devrait tenter au cours de l'année, des expériences dans le domaine de l'éducation culturelle.

### A Saint-Jean

## DE L'EDUCATION POUR TOUS

Le Comité d'Education ouvrière de Saint-Jean, Québec, a préparé un programme de conférences sur l'histoire et les problèmes du mouvement ouvrier; deux de ces conférences traiteront de problèmes actuels: le chômage, l'Etat et la Politique et le Mouvement ouvrier.

Le Comité d'Education ouvrière de Saint-Jean vient d'arrêter le programme général de ses activités pour l'année 1953-54 parmi lesquelles figurent une série de 10 conférences à l'intention du grand public; différentes personnalités du monde ouvrier québécois seront ainsi présentés à la population de Saint-Jean; les syndiqués et leurs femmes, les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses, les membres des corps religieux et les étudiants seront particulièrement invités.

La série de conférences débutera vers la mi-octobre et développera les thèmes suivants:

1. L'HEURE DE LA CLASSE OUVRIERE: on y traitera de l'histoire du capitalisme et du syndicalisme, de la situation actuelle de la CTCC et du rôle du public en face du syndicalisme chrétien.

2. PROBLEMES DU JOUR: les 2 conférences ici porteront sur les relations entre la politique, l'Etat et le mouvement ouvrier, et sur le chômage.

3. RESPONSABILITES OUVRIERES EN 1954: quatre conférences s'intitulant: "Vocation ouvrière en 1954", "Où va la famille ouvrière?", "Locataire ou propriétaire?", "Où vont les loisirs de la classe ouvrière?"

Les officiers du Comité d'Education ouvrière de Saint-Jean: Jean-Paul Coulombe, président; Renald Leclerc, vice-président; Madeleine Clermont, secrétaire; Alain Beaudoin, trésorier; l'aumônier est M. l'abbé L. Labelle, prêtre, de Saint-Jean.

## PENDANT L'ELECTION



Gérard Picard, redevenu simple délégué pour la durée de l'élection, au cours du dernier congrès, avait rejoint les membres du syndicat dont il fait partie, celui des Journalistes de Montréal. On le voit ici auprès de "son président", Roger Mathieu, journaliste à La Presse et président des journalistes montréalais.

## Des bateaux

(suite de la page 1)

réalisable à condition que le gouvernement fédéral assure les mesures législatives et économiques déjà prises par d'autres pays maritimes. La conférence a dressé des plans pour éduquer tous les secteurs de notre population sur l'importance de l'industrie navale dans l'ensemble de l'économie nationale. On tiendra, d'ici la fin de l'année, une autre conférence semblable, à Ottawa, cette fois, afin de mettre la dernière main au mémoire, qui sera ensuite présenté au Cabinet fédéral et à la Commission maritime. Les entrepreneurs de chantiers maritimes, réunis par l'Association canadienne des constructeurs et réparateurs de navires seront invités à prêter leur concours pour la formulation et la présentation du mémoire au gouvernement.

La conférence était présidée conjointement par MM. Ted Payne, vice-président de la Fédération

nationale de la Métallurgie (CTCC) et W. Stewart, président de la Fédération des Travailleurs des Chantiers maritimes de la Colombie canadienne (CCT). Les deux groupes réunis représentent leurs canadiens des chantiers maritimes majorité des travailleurs.

de

# KUYPER

BLENDED

# GIN

FONDEE EN 1695

DISTILLE AU CANADA

La vraie saveur de Hollande

# LA SEMAINE

### MONTREAL

#### Chaussure

Les travailleurs de la Narwil Shôe Co. de Montréal ont dénoncé, le premier septembre dernier, le contrat qui régissait leurs conditions de travail. Les négociations directes ont été entamées le 23 septembre.

Voici les demandes présentées par les employés: a) 15% d'augmentation sur le "take home pay"; b) deux jours de fête additionnels chômés et payés, soit un total de 7; c) deux semaines de vacances, en été; d) réduction des heures à 44½, avec temps et demie entre huit heures p.m. et huit heures a.m. ainsi que toute la journée du samedi; e) un plan d'assurance contributif à raison de 50% payable par l'employeur et 50% par l'employé.

A la Solpa Shôe, le contrat collectif est dénoncé depuis le premier août et les demandes sont les suivantes: a) 10 cents d'augmentation sur les taux actuels ainsi que l'équivalent de 10 cents l'heure sur les taux à la pièce; b) trois jours de fête additionnels, soit un total de 8; c) un boni de

vie chère et un plan d'assurance contributif à 50%.

Quant aux négociations à la Packard Choe, elles ont occupé déjà trois séances de négociations dont les résultats seront jugés mardi prochain.

### SAGUENAY-LAC ST-JEAN

#### Arvida

Le Syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida tenait récemment, dans le sous-sol de l'église Saint-Jacques, une assemblée spéciale pour les épouses de ses membres. Déjà, au cours de l'année, le Syndicat avait réuni à plusieurs reprises les épouses des syndiqués pour fins d'éducation syndicale. Mais cette fois, l'assemblée avait un caractère et un objectif particuliers. Il s'agissait non plus de revendications syndicales, mais d'éducation coopérative dans le but d'inviter les dames, qui ont ordinairement en mains l'administration du budget familial, à tirer le meilleur profit des augmentations de salaire apportées par le renouvellement de la convention collective

de travail et en particulier du montant accumulé par la rétroactivité. C'est donc l'économie et l'épargne qui constituaient le thème général de l'assemblée. A cette fin, le Syndicat avait ajouté à la liste de ses orateurs habituels, M. François Laroche, gérant de la Caisse Populaire d'Arvida qui fit un bref mais clair exposé de l'histoire et des bienfaits des coopératives d'épargne et de crédit.

### SHAWINIGAN

#### Syndicat des Policiers

Le tribunal d'arbitrage formé du magistrat Lucien Comeau, président, Me Marc Lapointe, arbitre syndical et Me Claude Guillemette, arbitre patronal, doit prendre connaissance du différend qui existe entre la Cité de Shawinigan et le Syndicat des Policiers.

Les deux parties n'en sont pas venues à une entente lors du renouvellement de la convention.

Le différend a trait aux salaires et à certaines conditions de travail. Les policiers reçoivent actuellement \$57.00 par semaine pour 56 heures de travail

## Shipyard workers' conference

Representatives from Canadian Shipyard unions from the Atlantic to the Pacific affiliated to the CCL and CCCL in a two day conference in Montreal, September 19th and 20th have agreed to the drafting and presentation to federal government agencies of a brief containing the views of their joint memberships in the maintenance and continuation of the shipyard industry.

The following recommendations as a programme for immediate action by the Canadian Government were submitted to the CCL and CCL delegates to be approved after consultation and study by the membership of their respective unions:

### 1.- Coastal and Inland Shipping

We recommend that all ships engaged in Canadian coastal and inland shipping be built in Canadian Shipyards and repaired and maintained only in Canadian Shipyards.

### 2.- Government Subsidies to Canadian Shipping

We recommend that all subsidies paid by the Canadian Government to shipping companies engaged in Canadian or Canadian-foreign trade be continued conditional upon those companies benefiting from such subsidies building, repairing and maintaining their ships in Canadian Shipyards.

### 3.- Canadian Maritime Commission

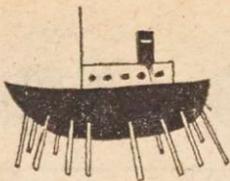
We recommend the setting up of a Royal Commission to investigate and inquire into all phases of the operations of the Canadian Maritime Commission. We are particularly concerned with clarifying and elaborating upon the purpose and objectives of this Commission; the full details of the escrow plan providing for the replacement of ships sold under this plan; and the regulations respecting plan.

### 4.- St. Lawrence Seaway Project

We recommend that Canada immediately undertake the completion of the St. Lawrence Seaway project. This undertaking to be initiated regardless of vague commitments by the United States, which have already delayed this project by at least a decade. The Authority governing the operation of this Seaway shall take steps to ensure complete protection of Canadian shipping utilising this waterway.

### 5.- Canadian Government Merchant Marine

We recommend the immediate planning of a Canadian Government Merchant Marine in order to ensure that Canada may take her rightful place as a trading and shipping nation. Further, in order that this may be effectively accomplished, we urge a programme providing for the replacement of Canada's present inadequate and largely obsolete merchant marine fleet by a modern fleet of fast, refrigerated (where necessary) cargo ships, in order that we may no longer be in a position of competitive disadvantage with foreign shipping.



### 6.- World Trade

We strongly recommend that the Canadian Government recognize that Canada's future economic and social welfare is contingent upon recognizing that trade with the vast markets of the East and other countries presently barred to us is essential if we are to avoid a major depression.

Delegates expressed concern over the future of the yards upon completion of the current naval construction and re-fit program terminating in 1954.

A Canadian merchant marine fleet along with ship construction for export is necessary and feasible providing that the federal government provides the legislative and economic assistance provided in other maritime countries, was a wide-spread view expressed in the conference sessions. The conference formulated plans to show all sections of the people the importance of the shipbuilding industry to our national economy. A subsequent conference to be held in Ottawa before the end of the year will finalize a brief which is expected to be presented to the Federal Cabinet and the Canadian Maritime Commission. Shipyard operators within the Canadian Shipbuilding and Ship repairing Association will be urged to participate in the formulation and presentation of the submission to the government.

Co-chairmen of the conference were S. T. Payne, vice-president, Fédération nationale de la Métallurgie (CCCL) and L. Stewart, president, B.C. Shipyard Workers Federation (CCL). The two groups represent the overwhelming majority of Canada's shipyard workers.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.  
Paraît tous les vendredis

Directeur  
GERARD PELLETIER  
Administrateur  
MARCEL ETHIER  
Rédacteur en chef  
ANDRE ROY  
Publiciste

ROGER MCGINNIS  
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,  
Montréal — FA. 3694  
Abonnement : Un an, \$1.50;  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministre des Postes, Ottawa.

## Un événement



Pour la première fois, au cours du trente-troisième congrès, à Québec, une séance de nos assises annuelles a été présidée par une syndiquée, Mlle Yolande Valois, de Sorel, vice-présidente du mouvement. On la voit ici, remplissant ses importantes fonctions et créant un précédent historique !

Quand vous nous faites connaître un changement,

**PRECISEZ :**

1. L'ancienne adresse;
2. la nouvelle;
3. le syndicat dont l'abonné est membre.



## Coeur sensible

Il y a vraiment des journalistes qui ont le coeur sensible, à preuve l'article intitulé Un capitaliste, paru dans l'Action Catholique, de Québec, lundi dernier.

En voici un extrait. Précisons qu'il s'agit d'un "industriel" et d'un "financier", à qui l'auteur de l'article a rendu visite. Cet auteur s'émerveille d'abord de trouver un crucifix, "symbole d'humilité" au mur du bureau du capitaliste en question, puis entreprend de nous répéter les propos que ce même capitaliste lui a tenus :

Malheur aux riches ! Ces paroles sont effrayantes, terribles de menaces. Heureusement pour nous qu'elles trouvent leur adoucissement dans la parabole de l'Évangile, la très significative parabole des talents. Si tu en as reçu dix, le Maître en exigera vingt, si tu en as reçu cinq Il en demandera dix, si tu en as reçu un, Il en réclamera deux... Le riche a donc encore à sa disposition un magnifique moyen de rédemption.

"Il ne devrait pas y avoir de risque pour vous, glisse avec amabilité l'un de nous, vous êtes si généreux, si charitable..."

L'homme d'affaires me demande une "rouleuse" qu'il allume tout en jetant un regard un peu ironique sur l'auteur du compliment. Il continue :

"D'après moi, remettre à Dieu, après les avoir fait fructifier, les talents qu'il nous a donnés, ne veut pas nécessairement dire faire l'aumône, donner de l'argent. Ce serait trop facile, et ce ne serait pas juste. On n'achète pas son salut, on le gagne".

"Rendre compte de ses talents, c'est plus que cela. C'est donner à Dieu, en retour des mérites, des mérites acquis non seulement par l'exercice de la charité matérielle, mais encore par la soumission à ses commandements, par l'acceptation de sa volonté dans les renoncements, dans les épreuves.

"Écouter la voix de sa conscience, se soumettre aux desseins de la Providence, c'est plus difficile pour un riche que pour un pauvre. Oui, beaucoup plus difficile. La richesse tient mieux son homme rivé à la terre que la misère..."

Se penchant en avant sur son pupitre pour s'approcher davantage, d'une voix basse, lente, pleine de ce que je crois deviner être une grande nostalgie, il ajoute :

"Le plus beau temps de ma vie, celui où j'ai connu véritablement le bonheur et la paix, c'était lorsque j'étais sur ma terre, pauvre, mais près des hommes, et aussi plus près... de Dieu.

Il faudra que j'en entende bien davantage sur le compte de ces "capitalistes sans coeur" pour que j'oublie toute la détresse qui, malgré un sourire confiant, se voyait en ce moment dans le regard de cet homme

Et voilà.

Il n'est pas plus difficile que cela de "dédouaner" subtilement les capitalistes et de donner mauvaise figure à ceux qui trouvent qu'en général, les capitalistes exagèrent.

Mais entre nous, voulez-vous me dire ce qu'il fait dans son riche bureau, le monsieur qui était si heureux "pauvre, sur sa terre" ? Y'a pas à dire, voilà un journaliste facile à épater...

## Ça se passa en SEPTEMBRE



Rappels historiques... une série offerte par

**Molson's**  
LA BIÈRE QUE VOTRE  
ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT